



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 59795

## Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'évaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides ». Un rapport conjoint du conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale de l'administration et de l'inspection de la défense et de la sécurité civile préconise d'affecter de façon appropriée les moyens nécessaires à la mission de contrôle des ouvrages hydrauliques. Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

## Texte de la réponse

Après la tempête Xynthia qui a lourdement affecté l'ensemble du littoral atlantique et les dramatiques inondations à Draguignan, dans le Var, en 2010, le Plan submersions rapides a été mis en place pour faire face aux dégâts subis et pour donner un nouvel élan à la politique de prévention des inondations sur l'ensemble du territoire national. Cette démarche est nécessaire pour permettre un développement harmonieux de ces territoires et contribuer à leur attractivité et leur compétitivité. Cette politique doit s'appuyer sur une vision partagée des performances et des limites des ouvrages de protection. Cela passe par des définitions précises des critères qui permettent de décrire les programmes d'actions engagés par les collectivités compétentes. Naturellement, l'efficacité de cette politique doit s'appuyer sur la fixation d'obligations réglementaires précises, c'est ce que vise à faire le projet de décret « digues » qui reprend et adapte, dans ce cadre nouveau de gouvernance, les principes qui avaient été mis en place précédemment. Le respect de ces obligations doit faire l'objet d'un contrôle adapté, comme c'est déjà le cas pour les barrages les plus importants. Les moyens que l'État consacre à cette mission sont répartis au niveau régional dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) en fonction du nombre et de l'importance des ouvrages à contrôler.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59795

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 juillet 2014](#), page 5741

**Réponse publiée au JO le :** [14 octobre 2014](#), page 8645